

C'est ainsi, écrit l'auteur au *Lyon médical*, que j'accouche les primipares à la clinique de la Charité de Lyon, et M. le professeur Bouchacourt recommande instamment, dans ses cours, cette méthode aux élèves.—*Le Médecin praticien*.

Du traitement des névralgies par le salicylate de soude.—On est un peu trop porté de nos jours à vouloir rattacher même la production des douleurs névralgiques à l'existence d'un état diathésique. M. Germain Sée considère que les névralgies sont beaucoup plus fréquemment d'origine purement locale, qu'on ne le croit généralement.

Voici, par exemple, un homme de son service, qui se présente avec une névralgie du trijumeau, qu'on a qualifiée de paludéenne, parce que le malade a eu des accès de fièvre quarte en Cochinchine, en 1869. Mais si on réfléchit que cet homme n'a eu que des accès à intermittences éloignées, qui ont disparu facilement pour ne plus se manifester depuis une dizaine d'années, il est difficile d'accuser une fièvre larvée de la production de sa névralgie. Du reste, le traitement va servir de pierre de touche. Si elle est d'origine paludéenne, la sulfate de quinine en aura raison. En cas de négative, on aura recours à l'administration du salicylate de soude à haute dose, et on verra certainement l'affection disparaître. C'est qu'en effet, ce médicament est souverain contre les névralgies, et il est bon d'insister sur cette propriété qui est trop peu connue des praticiens.

A l'appui de cette opinion, M. Germain Sée a pris un exemple tiré de sa clientèle privée, et qui démontre bien l'excellence de ce admirable agent antinévralgique. C'est le cas d'une vieille dame, veuve, très riche, entourée d'un grand nombre d'héritiers, qu'elle a l'habitude de réunir une fois tous les ans autour de sa table. Depuis 17 ans, elle souffrait d'un tic douloureux de la face, et depuis ce moment, pas une seule fois, elle n'avait pu présider au repas de ses neveux, en y prenant une part active. Consulté par elle, M. Sée lui prescrivit le salicylate de soude, et bientôt après, il y a de cela trois ans, elle pouvait participer, pour la première fois, au repas annuel en question.

Après quelque temps, l'un de ses héritiers lui fit entrevoir avec sollicitude que l'usage abusif du médicament lui occasionnerait des désordres graves du côté de l'estomac. Elle se rendit à ces tendres remontrances et en cessa l'emploi. Les névralgies revinrent, et pour s'en débarrasser de nouveau, il fallut recourir encore au salicylate de soude.—*L'hygiène pour tous*.